

Le Maire préside, ouvre la séance du Conseil à **18 heures 30**, procède à l'appel des présents et déclare **le quorum atteint**. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Karine VALLUY est désignée **secrétaire de séance**, à l'unanimité.

Le procès-verbal de la **séance du 2 juillet 2025** est adopté à l'unanimité.

L'assemblée délibérante examine et adopte l'ensemble des points de l'ordre du jour, à savoir :

ADMINISTRATION GENERALE

- ① **Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) : désignation des membres (2 titulaires et 1 suppléant).**

Désignés pour représenter la commune, en tant que titulaires, MM. Bruno PONTRUCHER, Jean-Paul PRESLE et Sébastien MORIN en tant que suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

AFFAIRES SCOLAIRES

- ②. **Délibération portant modification à l'intitulé des tarifs des services de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs.**

ADOpte A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT

- ③ **Mise à jour des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (Z.A.E.R).**

ADOpte A L'UNANIMITE

PERSONNEL COMMUNAL

- ④ **Autorisation du Maire recruter aux Services Techniques un agent contractuel sur emploi permanent, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.**

ADOpte A L'UNANIMITE

- ⑤ **Adhésion à la mission facultative relative à l'assistance retraites CNRACL exercée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme**

ADOpte A L'UNANIMITE

POLITIQUE JEUNESSE

- ⑥ ***Création d'un Conseil Municipal des Enfants.***
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

URBANISME

- ⑦ ***Rétrocessions et cessions de voies et dépendances.***
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire **lève la séance à 19 HEURES 45.**

Liste des délibérations affichées et visées par la préfecture le 26 septembre 2025.